



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/044
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Parc des Roselières, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4949 et destinée à être utilisée pour l'exercice de l'activité de logistique de conteneurs vides.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société INCHCAPE LANDSIDE SERVICES, Route des entreprises – 76700 GONFREVILLE L'ORCHER, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société INCHCAPE LANDSIDE SERVICES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-144 portant sur la dépendance susvisée le 12/10/2020.

Description de la dépendance : parcelle de terre-plein d'une surface de 13 130 m².
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 21/12/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 18-144 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.